



SMART CHECK 2024-2025 : CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le programme SMART Check 2024-2025 se déroulera du 1^{er} octobre 2024 au 31 mars 2025 (inclus). SMART Check est proposé pour tout tracteur AGCO de cinq ans ou plus au 31 mars 2025 (la date d'immatriculation doit être antérieure au 31 Mars 2020) non déjà couverte par un contrat d'entretien AGCO ou de couverture en réparations AGCO en cours.
2. Le programme SMART Check est uniquement proposé par les concessionnaires AGCO participants. Toutes les inspections et les travaux ultérieurs sont effectués par des techniciens qualifiés et équipés. L'offre SMART Check n'est disponible qu'auprès des concessionnaires participants. Certains concessionnaires peuvent choisir de ne pas participer au programme pendant toute sa durée.
3. Les décisions d'AGCO concernant tout aspect du programme SMART Check sont définitives et irrévocable.
4. AGCO se réserve le droit d'interrompre, d'invalidier, d'annuler, de suspendre ou de modifier le programme SMART Check si cela s'avère raisonnablement nécessaire.
5. Le programme SMART Check est régi par le droit suisse. Les clients participants se soumettent à la compétence des tribunaux suisses.